

Communications du Comité central

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): - **(1921)**

Heft 11-12

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

COMMUNICATIONS DU COMITÉ CENTRAL

Séance du 24 septembre à Olten.

Présents: MM. Righini, Mayer, Liner, Blailé et Bocquet.

Absents: MM. Hermenjat et Stauffer.

Le Comité central s'est occupé des affaires suivantes:

Proposition de la section de Bâle (3 septembre 1921): Convocation d'une seconde assemblée des délégués au courant de l'hiver de chaque année.

Une collaboration plus suivie entre les sections et la direction centrale correspond au désir du Comité central. Quelques membres du C. C. s'étant déclarés d'accord avec la convocation d'une seconde assemblée des délégués, le président central, M. Righini, fait la contre-proposition suivante: «A titre d'essai on convoquera en séance au courant de l'hiver les présidents de section. Des propositions éventuelles de cette conférence seraient sujettes, de même comme les propositions de l'assemblée ordinaire des délégués, à la discussion et approbation de l'assemblée générale». — Pour appuyer sa contre-proposition M. Righini fait valoir le fait que les présidents de section sont sans doute les hommes de confiance de leurs sections; ils connaissent à fond les desiderata de leurs sections, et cette assemblée plus restreinte fera certainement du travail plus spéditif qu'une assemblée plus nombreuse.

Le C. C. se déclare à l'unanimité d'accord avec cette contre-proposition. On décide de la soumettre, en même temps que la proposition de la section de Bâle, à toutes nos sections.

Normes de la S. P. S. A. S. Ces normes seront communiquées aux sections qui en délibéreront et feront connaître au C. C. le résultat de leurs délibérations.

On soumettra en même temps aux sections la question des *reproductions*.

On nous rend de nouveau attentifs à la possibilité qu'auront les autorités cantonales et municipales d'obtenir du *Bureau fédéral du Travail* une subvention de 25% à 50% aux commandes qu'elles feront aux artistes. Puisqu'il paraît que ce fait est encore très peu connu, on décide d'en informer toutes les sections. Ces subventions n'ont rien à faire avec le crédit de fr. 300 000.— accordé par le Conseil fédéral aux artistes suisses.

Proposition de la Section de Berne (Jury de l'Exposition d'art décoratif à Lausanne). Le C. C. remet la discussion au moment d'informations plus amples que nous donneront nos collègues de Berne.

En ce qui concerne les *projets de réorganisation* de notre société on constate que les études faites ne permettent pas encore la discussion. La sous-commission (MM. Liner et Bocquet, avec le nouveau membre du Comité central, M. Stauffer) continuera ses études; à peine qu'elle sera en état de présenter des propositions précises, le C. C. les discutera en séance spéciale.

Le président Righini déclare qu'il gardera la caisse centrale jusqu'après la liquidation de notre exposition de Zurich.

IX^e Exposition de la Société. Le président rend compte des travaux préparatoires de notre exposition qui s'ouvrira le 2 octobre. Il mentionne le fait que les 4 membres du jury nommés parmi les artistes de la Suisse allemande font partie de la section de Zurich. Il se demande s'il ne sera pas opportun de fixer dorénavant le nombre des membres du jury qui peuvent appartenir à la même section à deux. Le C. C. ne croit pas à l'opportunité d'une telle restriction.

Le C. C. approuve la proposition du président de prendre, si possible, à la charge des frais d'exposition les dépenses de transport de toutes les œuvres qu'elles soient acceptées ou refusées.

Exposition Nationale 1922, à Genève. La liste des propositions pour le jury de cette exposition devra être collaborée d'un accord commun des sections.

Hodlertag (15 octobre). Le C. C. accordera à la section de Berne sur sa demande une subvention aux frais de cette manifestation. Se souvenant de la générosité dont notre ancien président central a si souvent fait preuve en notre faveur, le C. C. vote une subvention de fr. 350.—. Les raisons de cette décision maintiennent intact le principe de ne pas consacrer l'argent de la société à des fêtes.

Le secrétariat demandera aux présidents de section de bien vouloir s'occuper d'obtenir des billets collectifs pour leurs membres en vue du voyage à Berne.

Le président mentionne dans son rapport *deux résultats* enfin obtenus:

Le Conseil fédéral a prélevé sur le fonds de chômage la somme de fr. 300 000.— destinée aux artistes méritant de notre pays qui se trouvent dans le besoin. A cette occasion nous nous rappelons avec reconnaissance les services précieux que quelques amis ont rendus à la société en appuyant nos demandes auprès des autorités.

Nous ne connaissons pas encore les conditions détaillées de cette action, mais nous pouvons dire déjà maintenant que de certaines appréhensions sont dénuées de tout fondement.

En outre le Conseil fédéral vient de décider que nos frontières seront fermées aux marchandises d'art (œuvres sans valeur artistique) et que l'importation des œuvres d'art sera soumise à un contrôle qui ne touchera nullement à des chefs-d'œuvre. De cette manière les intérêts des artistes suisses sont enfin pris en considération.

Le président communique qu'il a adressé le 11 septembre une lettre à M. Adrian, directeur de la Monnaie, par laquelle il le rend attentif au fait que les noms des membres du jury n'étaient pas mentionnés dans les conditions du concours pour la nouvelle pièce de 5 francs, de même qu'il n'y avait pas de garantie quant à l'exécution du 1^{er} prix. M. Adrian a bien voulu répondre que la liste du jury sera prochainement désignée et publiée dans les journaux; quant à l'exécution du 1^{er} prix elle ne pourra pas être garantie parce que le Conseil fédéral, et même le Parlement, en voudra dire son mot. Nous avons aussi entendu que la possibilité pratique de l'exécution de l'effigie primera tout.

COMMUNICATIONS DE LA DERNIÈRE HEURE.

Le résultat de la consultation des sections quant à la proposition de la section de Bâle (2 assemblées des délégués et contre-proposition du Comité central) et quant aux normes de la société et aux reproductions n'est pas encore complet. Nous pouvons seulement dire que jusque maintenant 7 sections se sont prononcées pour la conférence des présidents et une pour la seconde assemblée des délégués. Il y a plus de divergences de vues quant aux normes et quant aux reproductions. Nous avons à attendre le résultat complet que nous espérons connaître bientôt.
